APPEL À PROJETS 2023-2024

CRÉATION D'UN SPECTACLE JEUNE PUBLIC

IL ÉTAIT UNE FOIS...
LES VACANCES !

Les voyages de ceux qui restent

www.iletaitunefoislesvacances.com

FESTIVAL
« Il était une fois… Les Vacances !
Les voyages de ceux qui restent »

PRÉAMBULE

Conformément à la charte qui guide son action, le Festival *Il Était une Fois… Les Vacances !* se veut au service des compagnies investissant le champ du spectacle jeune public.
À ce titre, il s'engage à être coproducteur d'au moins 1 création sur chacune de ses éditions.
Pour ce faire, le Festival souhaite passer par une procédure d'appel à projets s'adressant aux artistes et compagnies implantés et référencés à la Réunion, pouvant intégrer un ou des artistes venant de l'extérieur.

Le Festival IEUFLV fonctionne selon le principe d'une Collégiale, sans entité juridique propre; dans la pratique elle déléguera un référent pour le suivi de cet appel à projets.

La Collégiale est à ce jour constituée de :

- La salle Guy Alphonsine/Saint André
- La Salle Georges-Brassens/Les Avirons,
- Les Bambous/Saint Benoît,
- Le Centre Dramatique National de l'Océan Indien /Saint Denis
- L'Alambic/Trois Bassins
- Le Café et Lambrequin/L'Entre-Deux
- Le Théâtre des Sables/Etang-Salé ;
- l'Auditorium Harry Payet/Saint Joseph
- La Caisse des écoles / Sainte Suzanne
- La Ville de Bras Panon
- Le Théâtre Sous les Arbres au Port

Il appartient à la Collégiale de répondre aux besoins du projet de création selon une mutualisation des possibilités administratives, techniques et financières.
Dans un but de rassemblement des actions en faveur du jeune public de partage de regards en matière d'exigence artistique et d'accompagnement professionnel :

- L'Etat (Ministère de la culture, dispositif « L'Eté Culturel »)
- La Plateforme Zévi

se proposent d'être co-financeur du projet qui sera retenu.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DU PROJET

Le projet répond à un désir d'artistes et doit respecter l'esprit de la charte du Festival.

Critère retenus :

- Un spectacle à l'attention du jeune ou du très jeune public (de 6 mois à 12 ans)
- Une forme totalement ouverte et s'appuyant sur une ou plusieurs disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, marionnette, ciné-concert, cirque…)
- Un projet porté par un ou plusieurs artistes, en compagnie ou non
- Un projet techniquement adaptable (son, lumière, multimédia, scènographie…) à l'ensemble des salles et des lieux d'accueil du Festival (espaces intérieurs et extérieurs, salles de classe, préaux, salles de spectacles..)
- Un projet prenant en considération l'univers artistique défendu par la charte du festival mais n'excluant pas des propos relevant de faits de société

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes et compagnies désirant répondre à l'appel à projets doivent déposer un dossier de candidature sur l'adresse électronique du Festival (iletaitunefoislesvacances@gmail.com) jusqu'au 10 Septembre 2023 pour l'édition 2024.

LE DOSSIER COMPREND

UN VOLET ARTISTIQUE

- le titre - provisoire ou définitif - de l'œuvre
- une note d'intention, aussi détaillée que possible
- un dossier de présentation du projet : (domaine, thème, éventuels textes/auteurs, public attendu, distribution, durée estimée…)
- une indication sur l'obtention en amont des droits d'auteurs, s'il y en a
- une note de présentation de la compagnie, son parcours, son rapport au jeune public et les propositions d'actions culturelles autour du spectacle

UN VOLET PRODUCTION

- la licence de spectacles ou tout document légal permettant la rémunération des artistes
- un calendrier prévisionnel de fabrication du spectacle, stipulant le lieu et la date de la sortie de création en juillet 2024 (chez l'un des coproducteurs, en ouverture du Festival)
- les éléments et spécificités techniques.
- le budget prévisionnel de la création (précisant le coût de cession)

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite du dépôt ne sera pas pris en considération.

MODALITÉS DE SOUTIEN AU PROJET

Le projet retenu pour l'édition 2024 bénéficie d'apports en coproduction de différentes structures de IEUFLV, de l'Etat (Ministère de la culture) et de la plateforme jeune public Zévi.

Ces apports seront :

- d'ordre financier (d'un minimum global de 10 000.00€)
- en nature (mise à disposition de lieux)
- d'ordre technique (mise à disposition de personnel et matériel)
- et en cas de nécessité, administratif et artistique (conseil et regard extérieur).

Le projet retenu pour l'édition 2024 bénéficie à minima de dix représentations dans le cadre du festival.
La collégiale IEUFLV s'engage à organiser la tournée de l'œuvre au sein du festival, dès réception des éléments techniques, logistiques et de communication.

L'œuvre demeure la propriété de la compagnie ou de l'artistes qui l'a créée, qui en dispose à sa guise pour la diffuser, en dehors de la période « d'exclusivité » réservée à IEULV et définie en amont.

L'artiste s'engage à faire état des mention obligatoires sur tout dossier et support de communication.

CALENDRIER

- Étape 1 - Clôture des candidatures le 10 septembre 2023

- Étape 2 – Audition des candidats courant la deuxième semaine d'octobre 2023

- Étape 3 - Sélection d'un projet en réunion de la Collégiale IEUFLV fin-octobre 2023
  La plateforme Zévi y mandatera un représentant du CA
  La Collégiale désignera le référent de suivi

- Étape 4 - Arrêt définitif d'un calendrier de la création fin novembre 2023

- Étape 5 – Mise en place de toutes les conventions de co-productions, entre l'équipe artistique et les différentes structures coproductrices mi-décembre 2023

- Étape 6 - Versement des soutiens financiers selon un calendrier à définir, prenant en compte les modalités de paiements inhérentes aux statuts des différents structures IEUFLV

Information / Dépôt des candidature :
Iletaitunefoislesvacances@gmail.com